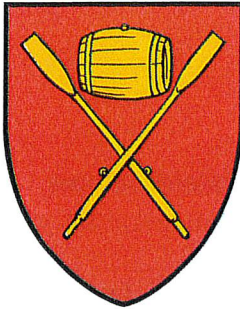

Buchillon



**Commune de Buchillon
CONSEIL COMMUNAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE
BUCHILLON
PV1/2026**

Mardi 17 mars 2026
Présidé par Beat Schmied

Maison de commune

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal N°01/2026 relatif à l'assainissement et transformation partielle de la Patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre-saisons – participation au financement de CHF 63'000.- sous la forme d'une charge d'exploitation de CHF 2'100.- par an durant 30 ans
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission ad hoc
7. Préavis municipal N°02/2026 relatif à la mise en conformité des deux arrêts de bus situés sur la route des Deux-Communes, selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) – demande de crédit de CHF 70'000.-
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission ad hoc
8. Interpellation – État des lieux de la sécurité des établissements accueillant du public à Buchillon et position de la Commune à ce sujet.
9. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, il salue le public présent ainsi que la presse.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 20 conseillers présents (le Président non compris).

Conseillers et conseillères excusé-e-s sont au nombre de 8 : Grégory Beth, Antoine Du Pasquier, François Gabella, Jan Krasnodebski, Julien Martinet, Jeanny Perrin, Annabel Pulcrano et Jack Pulcrano

Absente : Cristina Mirante

2. Acceptation de l'ordre du jour

Le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025

Le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Beat Schmied : Je remercie la Secrétaire pour la rédaction de ce long procès-verbal.

4. Communications du Président

Beat Schmied : Je vous informe qu'un Conseil communal supplémentaire se tiendra le 5 mai 2026. La Municipalité vous communiquera davantage de détails tout à l'heure. Je vous remercie de bien vouloir réserver cette date.

Je reviens brièvement sur les élections du 8 mars 2026. Le futur Conseil communal a été élu à cette occasion et je félicite l'ensemble des membres réélus.

S'agissant de sa composition nous passons de 9 femmes et 21 hommes à 11 femmes et 19 hommes pour la prochaine législature, ce qui tend vers un meilleur équilibre.

J'adresse également mes félicitations à Laetitia Soubies et Geoffroy Ganshof pour leur élection à la Municipalité.

Enfin, concernant la participation du 8 mars 2026, je relève que 68 % des citoyens de Buchillon ont voté lors des votations fédérales, 60 % pour l'élection du conseiller d'État et 54 % pour les élections communales. C'est intéressant cette légère nuance pour l'intérêt de notre conseil versus le conseil d'État.

5. Communications de la Municipalité

Jean-Pierre Mitard : Je tiens tout d'abord à excuser l'absence soudaine de notre collègue Pierre-Frédéric Guex. Juste avant 19h00 nous avons été informés qu'il avait été victime d'une chute à vélo à proximité de Buchillon. Les secours étaient encore sur place et il était conscient. Nous n'avons pas davantage d'informations pour l'instant mais nous vous tiendrons informés si nécessaire.

Dans ce contexte, le Vice-Syndic et moi-même allons reprendre ses points. Le préavis N°02/2026 sera traité par Pascal Mercier et pour ma part, je reprendrai l'interpellation figurant au point 8 de l'ordre du jour.

J'ai quatre communications à vous faire, la première sur les élections à la Municipalité. Au nom de mes collègues et moi-même je félicite les cinq élus. Laurent Therond et Lawrence Breitling ont été réélus, Geoffroy Ganshof et Olivier Bolomey ont été élus au premier tour et Laetitia Soubies a été élue tacitement. Je leur souhaite beaucoup de succès. Le délai pour le dépôt des candidatures à la syndiculture est fixé au 7 avril à 12h00.

Concernant la transition, la Municipalité veillera à assurer une passation efficace afin de garantir la continuité des dossiers.

Deuxième communication, les ressources humaines. Comme chaque année, les entretiens avec les employés communaux ont permis de faire le point sur leur satisfaction, les attentes de la Municipalité et les objectifs atteints. La Municipalité les remercie pour leur engagement et exprime sa grande satisfaction sur toutes les tâches accomplies.

Troisième communication, je précise que le point suivant n'a aucun lien avec l'absence de Pierre-Frédéric Guex. À la suite du drame de Crans-Montana, la Municipalité rappelle que la sécurité de tous les bâtiments publics fait l'objet d'un suivi constant assuré et ceci depuis plusieurs législatures. Dès le 6 janvier, avant même le courrier de sensibilisation du conseil d'État du 8 janvier, nous avons mandaté notre ingénieur feu pour faire une analyse complète. Ces démarches concernent plusieurs dicastères, notamment ceux des bâtiments communaux (Laurent Therond), de la police des constructions (Lawrence Breitling) et de la police du commerce et du service du feu (Pierre-Frédéric Guex). Notre collègue Pierre-Frédéric Guex devait reprendre ce point en détail. Je développerai ce point lors du traitement de l'interpellation.

Quatrième communication, le préavis relatif au PACom ne peut malheureusement pas être présenté ce soir, malgré un travail soutenu. Je remercie le travail de notre collègue Lawrence Breitling ainsi que la Commission d'urbanisme, en particulier son président Jan Draper pour leur engagement. Nous étions pourtant prêts, préavis et rapport potentiel de la Commission.

Je passe maintenant la parole à notre collègue Lawrence Breitling qui vous dira pourquoi ce point ne pouvait pas être traité ce soir et où nous en sommes. Je vous confirme que le Conseil communal du 5 mai à 20h00 sera consacré à ce préavis, essentiel pour le futur de notre Commune.

Lawrence Breitling : Pour compléter les propos de notre Syndic, il y a environ un an, à la suite de l'acceptation du préavis N°01/2025 par le Conseil, le dossier du PACom avait été transmis au département cantonal pour approbation.

En décembre dernier, une séance a été tenue avec la DGTL afin de connaître sa détermination. À la suite de cet échange, des modifications, principalement d'ordre technique et formel ont été demandées.

Malgré leur caractère essentiellement technique, ces ajustements ont nécessité une mise à l'enquête publique complémentaire (EPU III) qui s'est déroulée du 4 février au 5 mars dernier et portait sur les modifications apportées au PACom et à son règlement.

Durant cette période, notre Syndic et moi-même avons répondu aux questions des citoyennes et citoyens. À l'issue de l'enquête, six oppositions ont été déposées.

Compte tenu de leur nombre et de l'obligation de les traiter, il a été décidé de présenter le préavis relatif aux modifications du PACom ainsi que les réponses aux oppositions lors de la prochaine séance du mois de mai.

Comme évoqué par notre Syndic, je tiens à remercier la Commission d'urbanisme pour son engagement et son travail en vue de la présentation d'un préavis ce soir.

Concernant la lutte du frelon asiatique et avec l'arrivée du printemps, on observe une reprise de son activité, notamment avec l'apparition de nouveaux nids primaires et une progression de sa population.

Les dernières années confirment cette tendance et une augmentation significative du nombre de nids sur notre Commune est attendue cette année.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de renforcer son soutien à la lutte contre cette espèce invasive en adaptant les aides pour la destruction des nids comme suit : CHF 450.- pour un nid situé en zone forestière et CHF 150.- pour un nid situé dans un jardin privé.

Ce soutien est désormais plafonné à un montant total de CHF 6'000.-.

Laurent Therond : Ce soir, je souhaite aborder quatre points concernant mes dicastères, ainsi qu'un point relevant du dicastère de Pierre-Frédéric Guex.

S'agissant tout d'abord des vélos en libre-service, vous avez peut-être constaté un changement récent. Les vélos Pick-e-Bike ont été remplacés par une nouvelle offre nommée Broom, avec des vélos de couleur plus foncée. Ce changement, résulte d'une décision de la SEFA de privilégier une solution locale, incluant la maintenance ainsi qu'une nouvelle application.

Depuis le mois de janvier, une station test a été installée à iLife. En revanche, l'expérience n'a pas été reconduite à Buchillon en raison d'une utilisation insuffisante. Les stations les plus proches se situent désormais à la gare d'Etoy et à iLife. Nous observerons l'évolution de l'utilisation avec ce nouveau système et réévaluerons la possibilité d'un retour à Buchillon si la demande augmente.

Concernant les WC publics, des travaux sont en cours. Ceux-ci se révèlent plus importants que prévu en raison de l'ancienneté des installations mais le budget sera respecté. L'objectif est une mise en service d'ici fin avril, en vue de la saison estivale.

Pour le restaurant l'Accent, des discussions sont en cours avec des exploitants potentiels. Aucun accord n'est encore conclu à ce stade mais les échanges sont encourageants.

Autre sujet, on m'a souvent posé des questions sur les panneaux solaires, qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qu'ils produisent ? Qu'est-ce qu'on consomme ? Pour y répondre, l'installation photovoltaïque du bâtiment communal a, entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026, produit 86,8 MWh.

L'autoconsommation a été de 28,52 MWh. Donc ce qui a été auto-consommé est à peu près le tiers de ce que l'on a produit. On a réinjecté dans le réseau 58,27 MWh. Et cependant, on a dû consommer du réseau 39,25 MWh.

Donc, la consommation réseau n'a pas pu être annulée par la production photovoltaïque. Le plus problématique est le faible prix de rachat pour l'énergie injectée dans le réseau. Des réflexions sont en cours quant à l'optimisation de l'auto consommation notamment par le biais de batteries ou encore aller dans la direction d'un CEL (communauté électrique locale) qui permet de regrouper plusieurs points de consommation afin de mieux valoriser la production. Une analyse sera menée prochainement et rapidement afin de déterminer la solution la plus pertinente et un préavis sera proposé si l'option penche plutôt sur l'utilisation de batterie.

Enfin, pour le point du dicastère de Pierre-Frédéric Guex, je souhaite évoquer les études préliminaires concernant les aménagements cyclables le long de la Route Cantonale (R C1) notamment sur le tronçon Allaman - Saint-Prex. Le Canton envisage la création d'un axe cyclable continu tout le long du lac. Nous sommes peu touchés car peu de terrains seraient concernés.

Plusieurs variantes sont à l'étude, impliquant parfois des adaptations majeures de la route cantonale notamment sur des ronds-points. L'objectif est, à terme, de proposer un projet intégrant ces aménagements cyclables afin d'encourager l'usage du vélo

plutôt que de la voiture pour les trajets domicile-travail, et pas seulement pour les déplacements de loisirs.

Pascal Mercier : J'ai deux communications. La première concerne les travaux de la déchetterie, qui ont débuté récemment grâce à la disponibilité de l'entreprise. Le chantier avance à un bon rythme et les principaux appels d'offres ont déjà été adjugés, ce qui nous permet d'être confiants quant au respect du budget et aussi du calendrier. Même si après une semaine c'est encore tôt, nous estimons que le gros œuvre, comprenant notamment le radier et la charpente, devrait être achevé d'ici fin juin. Les travaux du second œuvre ainsi que les aménagements extérieurs devraient se poursuivre durant le mois de juillet pour une finalisation envisagée à la fin de ce même mois.

La seconde communication, concerne le réseau ASSAGIE et l'accueil de la petite enfance. Comme évoqué l'an dernier, l'intégration des douze communes de la région au sein du réseau a été réalisée avec succès. Malgré quelques ajustements, notamment informatiques, le fonctionnement global est satisfaisant et les retours des parents sont positifs. Cette intégration a permis d'accueillir un nombre plus élevé d'enfants, en particulier dans le préscolaire, ce qui est un succès car était un des objectifs fixés. En contrepartie, cette augmentation entraîne des coûts supplémentaires pour les communes mais sans impact sur les tarifs pour les parents. Cela découle d'un choix politique.

Pour l'exercice 2025, les comptes devraient toutefois rester légèrement inférieurs au budget prévu, environ 10% en dessous. La gestion de ce réseau reste tout de même stricte.

Jean-Pierre Mitard : Je reprends les deux communications de notre collègue Pierre-Frédéric Guex.

La première, le projet des Chenaux entamé par l'État portant sur une zone réservée cantonale à Saint-Prex qui fait l'objet de procédures actives de l'État. Il y aura une mise à l'enquête publique qui va être prochainement faite.

Deuxième communication, qui concerne la STEP régionale. Cela fait une dizaine d'années que j'entends parler de cette STEP, avec une vision visant notamment à traiter un certain nombre de polluants. L'objectif est de rassembler une STEP de grand format, d'environ 100'000 équivalents habitants et industries, sur un périmètre allant de Rolle à Saint-Prex jusqu'au pied du Jura.

Nous avons reçu la semaine dernière, un courrier du Canton nous demandant où en était ce dossier. Cette démarche nous a réjouis car au mois de novembre, lors de la séance des trois communes avec Etoy et Saint-Prex, nous avons déjà abordé ce sujet. Je rappelle en effet que nous sommes connectés à la STEP de Saint-Prex, avec Etoy et d'autres communes.

A ce jour, la Commune de Saint-Prex a mandaté une étude externe réalisée par un expert afin d'évaluer la possibilité, non pas d'une extension en surface, mais d'une extension en termes de fonctionnalités de la STEP existante, afin de répondre aux nouvelles exigences législatives.

Cette expertise a été finalisée à la fin de l'année dernière et analysée au début de cette année. Elle apporte une nouvelle encourageante : il semble qu'en recourant à certaines technologies modernes, la STEP de Saint-Prex pourrait répondre aux nouvelles exigences. Cela signifie que nous nous apprêtons à répondre au Canton et aux courriers reçus la semaine dernière dans le sens suivant : la vision d'une grande STEP régionale reste une bonne idée mais force est de constater que plusieurs communes ne souhaitent pas y participer et que les positions varient selon les acteurs. Nous nous inscrivons donc dans une logique visant à privilégier le projet de STEP de Saint-Prex.

Il s'agit d'un projet de longue haleine qui s'étendra probablement sur une dizaine d'années. D'une part, nous allons examiner la possibilité de bénéficier d'une partie des subventions de 54 millions allouées par le Grand Conseil à ce type de projet. Et d'autre part, nous allons évaluer de manière plus précise les investissements à réaliser qui seront assurément importants mais pour lesquels la Commune de Buchillon contribue à hauteur d'environ 6 à 7 %.

Voilà pour les deux communications qui auraient dû être présentées par notre collègue Pierre-Frédéric Guex. Celui-ci aurait sans doute pu les détailler avec davantage de précisions. Nous suivrons avec attention ces dossiers en cours.

6. Préavis municipal N°01/2026 relatif à l'assainissement et transformation partielle de la Patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre-saisons – participation au financement de CHF 63'000.- sous la forme d'une charge d'exploitation de CHF 2'100.- par an durant 30 ans

Geoffroy Ganshof rapporte pour la Commission des finances.

Benno Hirt rapporte pour la Commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Geoffroy Ganshof : La Commission ad hoc parle d'intégrer les avantages dans la convention. Pourrait-on clarifier ce point ? Savoir si la Commune de Morges est prête à les intégrer et lesquels ?

Laurent Therond : Il y a effectivement une confusion à ce niveau-là. La Commune de Morges n'a pas encore spécifié pour chaque commune le nombre de places gratuites qui seront attribuées. Une fois ce nombre déterminé, chaque année, ces places seront mises à disposition auprès du greffe.

En outre, des tarifs préférentiels sont prévus sur les abonnements. Il y aura probablement des avantages pour les communes participantes pour les activités d'été, lesquelles restent encore à définir.

Toutes ces dispositions ne figurent pas dans la convention actuelle mais seront formalisées par la Commune de Morges une fois les éléments définis et au prorata de chaque commune.

Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 17 mars 2026 :

- vu le préavis municipal N°01/2026
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à une forte majorité, avec un avis contraire et aucune abstention :

1. D'adopter le préavis N°01/2026 relatif à l'assainissement et la transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre Saisons ;
2. D'autoriser la Municipalité à fixer durant 30 ans une charge annuelle d'exploitation de CHF 2'100.- au bénéfice de ce projet, soit un total de CHF 63'000.- ;
3. D'autoriser la Municipalité à établir une convention avec la commune de Morges fixant les modalités de cette collaboration.

Laurent Therond : Je vous remercie pour votre vote qui va surement servir à un grand nombre de Buchillonais.

Jean-Pierre Mitard : Nous avons des nouvelles de Pierre-Frédéric Guex qui a malheureusement le bassin cassé à la suite de sa chute à vélo. Nous sommes évidemment en pensée avec lui.

Beat Schmied : Je vous remercie pour cette information.

7. Préavis municipal N°02/2026 relatif à la mise en conformité des deux arrêts de bus situés sur la route des Deux-Communes, selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) – demande de crédit de CHF 70'000.-

Laetitia Soubies rapporte pour la Commission des finances.

Claire Bory rapporte pour la Commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Jean Gnaegi : J'ai regardé le projet qui prévoit d'augmenter de 6 cm et de creuser sur 4 cm. Concrètement, ce que l'on apporte, c'est essentiellement du béton. J'ai fait le

calcul du volume et on arrive à environ 7 m³, pour un coût de CHF 70'000.-, soit environ CHF 10'000.- par mètre cube.

Je ne conteste pas du tout le projet en tant que tel mais plutôt son objectif et sa manière d'être réalisé.

Je relève également qu'il existe un autre arrêt de bus sur la Commune pour lequel rien n'est encore prévu, à savoir l'arrêt des Grands-Bois. Ma question est donc la suivante : quand est-ce que ça sera traité ? Nous aurons en effet les mêmes exigences légales pour l'ensemble des arrêts.

Je me pose dès lors plusieurs questions. A-t-on réellement besoin de rehausser des quais sur 12 mètres de long pour permettre l'accès à une chaise roulante ? Ne pourrait-on pas prévoir un quai sur la zone strictement nécessaire, là où l'accès se fait ? Serait-il envisageable d'étudier d'autres solutions, par exemple avec des caillebotis ? A-t-on réellement besoin de deux pans inclinés à chaque extrémité du quai ?

Autre élément : on observe une généralisation progressive des bus inclinables même si ce n'est pas encore le cas sur notre réseau. Alors est-ce bien utile ?

À l'échelle du Canton ce sont des centaines d'arrêts qui devront être adaptés. Si chaque commune développe sa propre solution, sans coordination, on risque de manquer d'efficacité. À titre personnel, si je devais concevoir ce type d'aménagement, je privilégierais un quai plus court, avec par exemple un support métallique faisant office de coffrage et sans nécessairement prévoir un décaissement de 4 cm.

J'ai le sentiment que ce projet n'est pas suffisamment abouti et qu'il manque de coordination entre les communes concernées afin de tendre vers une solution plus industrielle.

Pour ma part, dans ces conditions, je ne voterai pas en faveur de ce crédit de CHF 70'000.-.

Pascal Mercier : Je vais répondre sur certains éléments. Nous avons examiné ce qui se faisait dans les communes alentours afin de nous harmoniser, notamment avec les travaux réalisés à Etoy, précisément aux Chenalettes ou à Saint-Prex. Notre budget est d'ailleurs inférieur à celui observé chez nos voisins. Le montant présenté reste une estimation, établie sur la base d'un bureau conseil. Nous travaillons en outre avec un expert, M. Authier, qui a déjà réalisé des projets pour la commune et en qui nous avons pleinement confiance.

Dernier point, concernant l'arrêt situé vers les Grands-Bois : il est exact que la loi s'applique à l'ensemble des arrêts de bus. Toutefois il a été décidé de donner la priorité aux deux arrêts situés en face du collège, à proximité de l'administration, qui sont les plus accessibles et les plus fréquentés. À l'inverse, l'arrêt des Grands-Bois est relativement isolé et moins susceptible d'être utilisé, notamment par des personnes en situation de handicap, en raison de son accessibilité plus compliquée.

Ce sont ces éléments qui nous ont conduits à privilégier à effectuer des travaux sur les deux arrêts les plus utilisés par les habitants de Buchillon et par les usagers.

Jean-Pierre Mitard : En complément, s'agissant des éléments transmis à la Commission des finances, notamment les différents devis indicatifs demandés, pour certains en 2024 et pour d'autres en 2025, on constate qu'à prestations comparables, mais avec des approches de réalisation différentes, les écarts de prix vont dans un rapport de un à cinq.

Le devis le plus élevé correspondait à une solution particulièrement lourde, proposée par une entreprise qui envisageait notamment de creuser la route sur 300 mètres. Nous avons finalement retenu trois offres pour l'analyse.

Je remercie Jean Gnaegi pour ses propositions mais la mise en œuvre n'est pas aussi simple qu'elle peut paraître, notamment en raison de la bordure qui doit être remplacée.

Parmi les offres reçues il y a environ une année et transmises à la Commission des finances, nous avons une offre correspondant au budget estimé, une autre inférieure d'environ 30 % et une troisième à environ la moitié du budget. Le spectre est donc relativement large.

À titre de comparaison, les arrêts de bus réalisés à Saint-Prex ont coûté plus de CHF 200'000.- chacun.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité a choisi de proposer ce projet, d'une importance particulière, que nous avons déjà envisagé de présenter il y a deux ans et également l'année dernière, en prévoyant une enveloppe relativement large, afin de tenir compte des incertitudes encore présentes.

Beat Schmied : Est-ce que le Vice-Président peut prendre ma place de Président afin que je puisse m'exprimer ?

Nuot Dorta, Vice-Président, accepte et passe la parole au Président.

Beat Schmied : Afin de répondre à la suggestion de Jean Gnaegi pour une solution simplifiée, je me permets de confirmer qu'en allant voir ce qui avait pu être fait ailleurs, qu'il s'agit d'un travail conséquent et qui demande un certain savoir-faire.

Carl Kyril Gossweiler : En tant que Président de la Commission ad hoc, je me suis renseigné notamment en consultant ce qui se fait en matière d'arrêts de bus. L'un des éléments fondamentaux concerne la bordure sur laquelle les bus viennent s'appuyer qui doit répondre à un profil spécifique.

Dans ce contexte, une solution reposant sur un simple caillebotis ne paraît pas suffisante, ces aménagements devant répondre à des normes précises.

Cela étant dit, je rejoins également les propos de Jean Gnaegi, dont l'idée mériterait d'être développée et approfondie voire envisagée comme une piste à valoriser davantage.

Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 17 mars 2026 :

- vu le préavis municipal N°02/2026
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à une forte majorité, avec un avis contraire et aucune abstention :

1. D'adopter le préavis N°02/2026 relatif à la mise en conformité LHand des deux arrêts de bus situés sur la route des Deux-Communes tel que présenté, dont les annexes font partie intégrante ;
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation du projet ;
3. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- pour réaliser ces travaux ;
4. D'autoriser la Municipalité à adjuger jusqu'à concurrence du montant de CHF 70'000.- ;
5. D'autoriser la Municipalité à financier cet investissement au moyen de la trésorerie courante ou par emprunt.

8. Interpellation – État des lieux de la sécurité des établissements accueillant du public à Buchillon et position de la Commune à ce sujet.

Beat Schmied : Vous avez tous reçu ce document mais souhaitez-vous que je le lise ?

Personne ne demande la lecture, le Président laisse la parole à la Municipalité.

Jean-Pierre Mitard : Je précise tout d'abord que je lis ici la réponse que notre collègue Pierre-Frédéric Guex a préparée avec la Municipalité et avec l'appui de notre ingénieur feu, Jean Larivé.

Pour donner suite à l'interpellation relative à la sécurité des établissements accueillant du public sur le territoire communal, la Municipalité souhaite apporter les éléments de réponse suivants, consciente de l'importance de cette question.

Dès le 6 janvier 2026, elle a mandaté un expert reconnu en protection incendie AEAI, Jean Larivé, afin de réaliser un état des lieux des bâtiments communaux et des établissements accueillant du public sur le territoire de la commune.

Cette démarche visait à disposer d'une analyse technique indépendante permettant d'identifier, de manière objective et structurée, les éventuels écarts par rapport aux prescriptions applicables ainsi que les mesures d'amélioration envisageables.

Le rapport établi dans ce cadre met en évidence une situation globalement maîtrisée : il ne relève aucune situation de danger immédiat généralisé, tout en identifiant certaines améliorations ponctuelles et proportionnées permettant de renforcer encore la sécurité des personnes. Cette analyse constitue ainsi une base solide pour une démarche progressive et pragmatique de mise en conformité des installations lorsque cela est nécessaire.

Afin d'apporter les clarifications demandées, la Municipalité répond ci-après aux questions de l'interpellation point par point.

1. Devoirs et responsabilités de la Commune

La surveillance des établissements accueillant du public est exercée par la Municipalité conformément à la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Il convient toutefois de rappeler que les exploitants et propriétaires des établissements publics demeurent les premiers responsables du respect des normes de sécurité incendie et des prescriptions techniques en vigueur. La Commune exerce un rôle d'autorité et de surveillance, mais ne se substitue ni aux responsabilités légales des exploitants, ni aux contrôles spécialisés relevant des autorités cantonales compétentes.

La Commune assume ainsi un rôle de contrôle formel, de vérification des autorisations délivrées et d'intervention en cas de situation manifestement problématique, dans le respect du principe de proportionnalité applicable aux bâtiments existants.

2. Procédures de vérification et appuis techniques

La Commune applique plusieurs procédures en matière de contrôle et de suivi, notamment les procédures d'autorisation de construire (LATC), la délivrance et le renouvellement des licences d'exploitation (LADB), les vérifications administratives liées aux affectations ainsi que des contrôles ponctuels ou inopinés si nécessaire.

Ne disposant pas en interne de compétences spécialisées en protection incendie, la Commune fait appel, en cas de besoin, à des experts AEAI reconnus, notamment un ingénieur expert en protection incendie AEAI, Jean Larivé, ainsi que l'Établissement cantonal d'assurance (ECA).

À titre d'exemple, lors de la mise en conformité des locaux de protection civile il y a deux ans, un expert en protection incendie AEAI a été sollicité. De même, dès le 6 janvier 2026, la Commune a décidé de procéder à un contrôle ciblé « protection incendie » pour l'ensemble des établissements publics soumis à la LATC, y compris les bâtiments communaux, avec le concours d'un expert en protection incendie AEAI. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de vérification structurée et documentée.

3. Formation des municipaux et employés communaux

À ce stade, aucune formation spécialisée en protection incendie n'est prévue pour les municipaux ou les employés communaux.

La compétence technique spécifique en matière de protection incendie relève d'experts qualifiés tels que les chargés de sécurité, spécialistes ou experts AEAI. La Commune s'appuie sur ces compétences externes afin de garantir une analyse professionnelle et conforme aux exigences réglementaires.

La Municipalité demeure néanmoins attentive à l'évolution des exigences et se réserve la possibilité d'organiser, si nécessaire, des séances d'information ou de sensibilisation adaptées.

4. État des lieux général

L'état des lieux ressort du rapport établi par l'ingénieur spécialisé mandaté par la Commune.

Ce rapport met en évidence certaines non-conformités ponctuelles, des éléments globalement conformes ainsi que des mesures correctives proportionnées à mettre en œuvre.

Il ne révèle pas de situation de danger généralisé immédiat, mais souligne la nécessité d'améliorations ciblées. Une démarche progressive de mise en conformité sera engagée.

5. Directives ou soutiens cantonaux

Le courrier reçu le 8 janvier du Canton rappelle les responsabilités légales des communes et renvoie vers les services spécialisés existants, notamment l'ECA et la Police cantonale du commerce.

Aucun soutien spécifique ou mesure cantonale supplémentaire n'a été annoncé à ce stade.

6. Collaboration intercommunale

Compte tenu de la taille de la Commune de Buchillon ainsi que de celle des communes voisines, la création d'un poste permanent dédié à la sécurité incendie ne paraît pas justifiée économiquement à ce stade.

En revanche, une mutualisation ponctuelle des compétences spécialisées, sous forme de mandat d'ingénieur feu partagé, pourrait être envisagée si les besoins devaient évoluer. Actuellement, le recours à des spécialistes externes mandatés au cas par cas constitue une solution proportionnée et adaptée.

Jan Draper : Je remercie la Municipalité pour ces réponses précises. Cette interpellation n'avait pas pour but de remettre en question les actions entreprises ni les contrôles des établissements communaux mais plus dans un souci de compréhension et de visibilité.

Beat Schmied : Avez-vous des questions sur cette interpellation ?

Si ce n'est pas le cas, je remercie la Municipalité pour les précisions apportées.

9. Divers et propositions individuelles

Jan Draper : Je remercie la Municipalité pour son travail très efficace sur le PACom et le Bureau pour l'organisation générale découlant des préavis et des rapports.

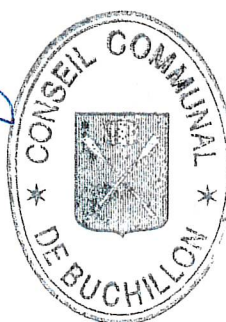
Beat Schmied : La prochaine séance aura donc lieu le 5 mai.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h25.

Au nom du Conseil communal

Le Président :

Beat Schmied



La Secrétaire :

Sandra Breitling

Interpellation

TITRE : ETAT DES LIEUX DE LA SÉCURITÉ ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC À BUCHILLON ET POSITION DE LA COMMUNE À CE SUJET.

Nous avons tous en tête le drame de Crans-Montana et les conséquences tragiques de celui-ci. Nous ressentons de l'incompréhension et de la colère qu'un tel événement ait pu se produire. Dans ce contexte, la question des devoirs et des responsabilités des Communes se pose avec acuité.

Le Canton, dans sa communication du 8 janvier 2026, a indiqué « un courrier sera envoyé dans les prochains jours aux communes afin de leur rappeler les différentes ressources à leur disposition pour les appuyer dans l'exercice de leurs responsabilités ».

L'objectif de cette interpellation est de comprendre l'état des lieux global de la sécurité des établissements accueillant du public (école, restaurants) et des lieux analogues comme le Carnotzet sur le territoire communal, la position et l'exposition de la Commune sur ce sujet et expliciter d'éventuelles demandes supplémentaires du Canton.

Nous tenons à préciser que ces questions sont posées exclusivement dans un souci de visibilité et de compréhension.

INTERPELLATION

Nous avons donc l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quels sont les devoirs et responsabilités assumés par la Commune concernant la sécurité des établissements accueillant du public et des lieux analogues sur son territoire ?
2. Dans ce cadre, quelles sont les procédures suivies par la Commune pour vérifier le respect des normes de sécurité, sur quels experts et quelles compétences techniques peut-elle s'appuyer ?
3. Quelles sont les mesures prévues pour garantir que chaque nouvelle municipalité et que tous les employés municipaux reçoivent une formation adéquate afin de clarifier leurs responsabilités ?
4. Quel est l'état des lieux général de la validation du respect des normes de sécurité par les établissements accueillant du public et des lieux analogues sur le territoire de la commune ?
5. Est-ce que la Commune a reçu des directives, des ressources ou des soutiens supplémentaires du Canton pour d'éventuelles vérifications supplémentaires ?
6. Dans le nouveau contexte actuel, est-ce qu'une collaboration avec les Communes environnantes pour mutualiser des compétences - par exemple un responsable sécurité - serait utile et envisageable ?

CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON – INTERPELLATION

SOUHAIT

- Demande une réponse orale
 Demande une réponse écrite (réponse repoussée au prochain conseil)

DÉPÔT - BUCHILLON, LE 07 FÉVRIER 2026

Prénom, Nom

Signature

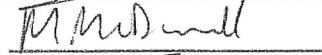
Jan Draper _____



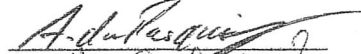
Gregory Beth _____



Monica McDonnell _____



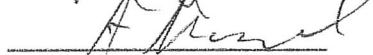
Antoine du Pasquier _____



Kyril Gossweiler _____







Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une **explication sur un fait de son administration**. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité.